



Permanences mobiles de première ligne

Le projet est issu de la Commission d'Aide Juridique de Bruxelles avec le soutien du Ministre des maisons de justice en charge de l'aide juridique de première ligne du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rachid Madrane. L'inauguration du Justibus a eu lieu ce 14 octobre 2019 à 9h au départ de la place Poelaert. Le bus de la justice vise à mettre en place une permanence mobile de première ligne. Un bus circulera tous les jours de la semaine sur le territoire des 19 communes de Bruxelles. Il offrira une aide juridique de première ligne à tous les justiciables, spécialement, aux plus défavorisés, aux personnes à mobilité réduite et aux plus âgés. Avec ses 8 m de long, ses 3m de haut et ses 2.40 de large, il circulera dans Bruxelles afin d'offrir gratuitement des renseignements pratiques et juridiques aux justiciables. Il fera halte Place du jeu de balle, place de la Duchesse du Brabant, au petit château, rue de la Senne, Place de la Monnaie mais également aux marchés du Châtelain, de Schaerbeek ou de l'abattoir : - LUNDI : Place du Jeu de balle n°50 à 1000 Bruxelles de 10h à 13h - MARDI : Place de la Duchesse du Brabant à 1080 Molenbeek de 10h à 13h - MERCREDI : Le petit château - rue de Witte de Haelen à 1000 Bruxelles de 10h à 13h - MERCREDI : Marché du Châtelain à 1050 Ixelles de 16h à 19h - JEUDI : rue de la Senne 67 à 71 à 1000 Bruxelles de 10h à 13h - VENDREDI : Marché Place des Chasseurs Ardennais à 1030 Schaerbeek de 16h à 19h - SAMEDI : Place de la Monnaie à 1000 Bruxelles de 10h à 13h - DIMANCHE : Marché de l'abattoir - rue Ropsy Chaudron à 1070 Anderlecht de 10h à 13h Ce calendrier des permanences du Justibus sera régulièrement mis à jour sur le site de la CAJ (www.aidejuridiquebruxelles.be et sur sa [page facebook](#)). Télécharger le communiqué de presse: [Ecouter l'interview diffusée le 12 mars 2019 sur BXFM Lire et regarder la vidéo à ce sujet sur le site de la RTBF](#)



Lancement du Justibus: des consultations juridiques gratuites



Lancement du Justibus: des consultations juridiques gratuites

CONSULTATIONS GRATUITES

PAR DES AVOCATS SANS RENDEZ-VOUS



ACCESSIBLE A TOUS

SANS CONDITION DE NATIONALITE
OU DE REVENUS

L'accès à l'aide juridique est un droit fondamental
et garanti par la Constitution (art.23.3.2* Const).



Documents joints

[communiqué_justibus.pdf](#)